

Vers un développement négocié ?

Les grands équipements sont sur la sellette : ici un surgénérateur nucléaire, là un projet de canal, ailleurs encore un projet d'autoroute, etc.

Le fait n'est pas nouveau. Les dossiers évoqués – qui font partie de l'actualité française – font figure de serpents de mer et viennent s'ajouter à une liste déjà longue : depuis la fin des années 1960 au moins, il n'est pas de projet de cette nature, de l'aéroport international à la plus modeste décharge publique en passant par... le camp militaire, qui ne suscite des mouvements d'opposition à la fois des populations les plus immédiatement concernées et de militants écologistes se réclamant de mots d'ordre généraux. Élus, partis politiques, syndicats, etc. : d'une façon générale toutes les formes organisées de la société sont amenées peu ou prou à se mêler au débat.

Ce que l'on peut se demander, c'est si l'on n'assiste pas à un renversement dans les rapports de force entre ceux qui sont à l'initiative de ces réalisations et ceux qui s'y opposent. Le problème est alors de savoir si l'État dispose toujours de la même autorité, voire de la même légitimité, pour faire prévaloir au nom de l'intérêt public qu'il est censé représenter, le point de vue des premiers et le modèle de développement qu'ils incarnent.

Face à lui, la « société civile » s'organise de plus en plus et ceux qui s'en constituent les porte-parole réussissent, au nom aussi de l'intérêt public (par exemple au nom de la santé publique – dont l'État est également comptable), à faire douter de la fiabilité ou du bien-fondé d'installations en place ou de projets dont le principe est acquis. Qui plus est, ce faisant, ils font également douter de la rigueur de l'action publique et de l'objectivité ou de la clarté de l'information publique qui en est la garante et qui apparaît en fait « sous influence » et comme placée sous le sceau du « secret d'État ». Et ce d'autant plus facilement que le débat n'a pas eu lieu au moment de la prise de décision.

L'exemple des controverses qui se développent autour de l'usine de retraitement des déchets radioactifs de La Hague l'illustre : l'on entre – ou l'on est déjà – dans l'ère du soupçon, avec toutes

les conséquences que ceci peut avoir tant sur les conditions de l'évaluation des risques réels eux-mêmes que sur les rapports entre le « public » et la « technnostructure » (dont l'État est généralement considéré comme faisant partie).

Or, à l'arrière-plan, c'est toute la question des voies et des moyens du développement économique qui est posée. Ces grands équipements sont présentés actuellement comme le passage obligé pour la production et l'échange des marchandises, donc pour la création de l'emploi et des richesses et pour la circulation des personnes dans un contexte généralisé d'ouverture au monde.

Dès lors, de deux choses l'une : ou bien c'est là une pétition de principe qui peut être remise en cause de façon radicale ou bien il faudra continuer à multiplier les grands équipements. Dans les deux cas, ouvrir les dossiers s'imposera, soit pour démontrer que tel ou tel équipement ne se justifie pas, soit pour négocier les conditions de sa réalisation avec ceux qui seront appelés à en subir les retombées négatives.

L'ère du « passage en force » de la décision du « pouvoir » au nom du progrès par la technique est révolue. Peut-il y avoir développement si les voies n'en sont pas consenties ? Peut-il y avoir consentement s'il n'y a pas dialogue et dialogue s'il n'y a pas compromis ? Va-t-on vers le fin de l'implicite souveraineté (au sens littéral, c'est-à-dire politique, du terme) de la technique, qui l'associe de fait à des formes d'autoritarisme politique, fût-ce dans le cadre de la démocratie ? Un développement « durable » n'est-il pas fondamentalement un développement « négocié » ?

Natures Sciences Sociétés a déjà abordé ces questions fort actuelles et le fait encore dans ce numéro, notamment avec un exemple qui nous vient de l'Argentine. Ses pages sont largement ouvertes à tous ceux qui auraient envie de faire progresser ce débat grâce à leurs analyses.

Marcel Jollivet, Jean-Marie Legay, Gérard Mégie